



Service de Santé et de Secours Médical
Médecin chef lieutenant-colonel Gérard Millier

Le 10 juillet 2023

Affaire suivie par Médecin Capitaine Rémy Fontanel

Note de Service Permanente SDIS 26 et 07 N° 2023-23

Objet : réalisation des électrocardiogrammes (ECG) et leur télétransmission au SAMU par les sapeurs-pompiers

P.J. : annexe - protocole de mise en œuvre des ECG par des SP

1- Objectifs généraux

La loi Matras ouvre la possibilité aux sapeurs-pompiers de réaliser des actes de soins d'urgence à visée diagnostique et thérapeutique, dont la réalisation d'un électrocardiogramme.

Jusque-là seuls les soignants avaient la capacité de réaliser ce type de geste.

Désormais, un sapeur-pompier peut réaliser un électrocardiogramme et le télétransmettre au besoin.

⇒ Sur demande distancielle du médecin régulateur ou de la chefferie médicale.

Pour cela, une cartographie évolutive de la répartition du matériel est mise à disposition des SAMU 26 et 07.

⇒ Sur demande du terrain par un médecin présent sur les lieux d'une intervention (médecin SP, médecin correspondant Samu) ou pour aider un infirmier SP en intervention.

La réalisation d'un ECG par un secouriste est soumise à :

⇒ L'accès au matériel (multiparamétrique, tablette ECG...), qui diffère selon le département.

⇒ La validation d'une formation du secouriste par le service formation de son département.

Ces formations seront réalisées à l'occasion des FMPA SUAP annuelles, en présence d'un membre de la sous-direction santé.

Nota bene : La demande de réalisation d'un ECG par un secouriste doit s'accompagner de la recherche d'un personnel en capacité de réaliser la suite de la prise en charge (infirmier protocolé ou médecin).

2- Protocole de mise en œuvre

Le protocole de mise en œuvre des ECG, par des sapeurs-pompiers, est décrit dans l'annexe jointe.

3- Description du matériel et utilisation

Des fiches techniques d'utilisation seront associées à chaque appareil, lors de leur mise en œuvre.

4- Logistique

La gestion du matériel et la commande des consommables sont confiées aux PUI 26 /07 selon la procédure départementale en vigueur.

Toute difficulté dans l'application de la note devra faire l'objet d'une information rapide de la sous-direction santé aux SDIS 07 et 26.

Fait à Valence, le 28/08/2023

Le directeur départemental
du SDIS de la Drôme



Contrôleur général Didier Amadei

Fait à Privas, le - 8 AOUT 2023

Le directeur départemental
du SDIS de l'Ardèche



Colonel Vincent Honoré

Destinataires :

Chefs de groupements fonctionnels et territoriaux 26 et 07

Chefs de centre 26 et 07

Services formation et opérations du SDIS 07 et 26

Médecins sapeurs-pompiers

Infirmiers sapeurs-pompiers

CODIS 26 et 07

SAMU 26 et 07

Officiers santé 26 et 07

ANNEXE
Protocole de mise en œuvre des ECG par des sapeurs-pompiers

1) Vérifier la date de péremption des électrodes

Les électrodes affectent la qualité du signal électrique transmis par la peau du patient, c'est pourquoi vous devez avant tout vérifier leur validité.

2) Préparation de la peau du patient

Dénuder le thorax de la victime pour pouvoir positionner les électrodes correctement. Il peut être nécessaire de raser les poils des zones où seront collées les électrodes.

Si le thorax est humide, il est nécessaire de le sécher pour permettre une adhérence des électrodes.

Il n'est pas nécessaire de retirer systématiquement les sous-vêtements de la victime. Il convient d'être vigilant à l'intimité et la pudeur de celle-ci.

3) Placement des électrodes aux extrémités des membres "D"

- Placez les électrodes rouge et jaune au niveau de la face postérieure de l'articulation du poignet ou en regard des moignons de l'épaule : électrode rouge à droite et jaune à gauche
- Placez les électrodes noire et verte au niveau de la face interne de l'articulation de la cheville ou en regard des crêtes iliaques : électrode noire à droite et verte à gauche

4) Position des électrodes précordiales "V"

- Placez l'électrode V1 (rouge) au niveau du quatrième espace intercostal, au bord droit du sternum.
- Placez l'électrode V2 (jaune) au niveau du quatrième espace intercostal, au bord gauche du sternum.
- Placez l'électrode V4 (brune) sur la ligne médio-claviculaire au niveau du cinquième espace intercostal.
- Placez l'électrode V3 (verte) au milieu de la ligne V2 et V4.
- Placez l'électrode V6 (violette) au niveau de la ligne médio-axillaire au même niveau que la V4 et V5.
- Placez l'électrode V5 (noire) au milieu de la ligne entre V6 et V4.

5) Précautions lors de la réalisation

La victime doit être dans un environnement calme, à l'abri des regards lors de la réalisation de l'ECG. En cas de réalisation dans le VSAV, le moteur doit être coupé. La victime doit être préférentiellement en position allongée, à l'abri du froid (pour éviter les tremblements).



Valence, le 02 novembre 2023

Service de Santé et de Secours Médical
Médecin chef lieutenant-colonel Gérard Millier

Affaire suivie par : IHC Valérie Diémoz
Infirmier de chefferie Philippe Caron

Note d'information opérationnelle N°2023-09

SSSM mutualisés SDIS 26 /07

Objet : répartition des appareils ECG à télétransmission (vers les SAMU) en Drôme

Information sur le type, la répartition et la mise en œuvre des appareils à ECG, dans le cadre de la loi Matras.

Des appareils à ECG multiparamétriques pouvant télétransmettre un tracé au SAMU sont déjà en place dans les VLI ou en dotation ISP. 13 autres appareils de ce type sont en commande et seront affectés prochainement (début 2024)

Un autre type d'appareil a été acquis, sous la forme de tablettes ECG avec télétransmission. 15 vont être attribués dans un premier temps à des infirmiers sapeurs-pompiers de centres d'incendie et de secours, ciblés géographiquement, puis utilisés par l'ensemble des SP de ceux-ci après formation.

A l'occasion de la FMPA SSUAP 2024, une séquence de 1h30 sera consacrée à la formation de tous les SP du SDIS26, afin de savoir réaliser un ECG sur demande du médecin régulateur et le télétransmettre. A l'issue, en l'absence de médecin SP ou d'infirmier, les SP pourront utiliser les différents types d'ECG présents dans leur centre d'incendie et de secours.

ECG déjà en place dans les VLI ou dotation individuelle → 9 appareils	Tablette ECG déployée d'ici fin 2023 → 15 appareils	ECG multiparamétriques à venir début 2024 → 13 appareils
Le Grand Serre (remplacé à terme par une tablette ECG) // St Vallier/ Chabeuil/ Beaufort sur Gervane (remplacé à terme par une tablette ECG)/ Châtillon en Diois/ Sauzet/ Pierrelatte/ St Paul 3 Châteaux/ Tulette/ La Motte Chalença	Anneyron/ Le grand-serre/ St Jean en Royan/ Barberolle/ La Chapelle en Vercors/ La Raye/ Beaufort sur Gervane/ AMA/ Die/ Bourdeaux/ Vallée du Roubion/ Luc en Diois/ La Garde Adhémar/ Rouvergue/ Mollans sur Ouvèze	Romans/ Montélimar/ Saint-Donat/ Etoile sur Rhône/ Tain l'Hermitage/ Vallée de la Drôme/ Loriol/ Val de Berre/ Grignan/ Nyons/ Buis les barronnies/ Taulignan/ Saint Rambert d'Albon

Le CSR de Pierrelatte étant doté d'un multiparamétrique dans la VLI, les SP formés cet été à titre expérimental, peuvent en l'absence d'ISP, réaliser un ECG et le télétransmettre sur demande du médecin régulateur.

Au fur et à mesure de l'attribution et de la formation des personnels, une information par cartographie sera réalisée vers les services opérationnels du CTA/CODIS et du SAMU, afin de pouvoir les solliciter.

Le médecin-chef bidépartemental

Lieutenant-colonel Gérard Millier

Pour diffusion :

- Direction du SDIS 26
- Groupements territoriaux 26
- Service opération
- SSSM